

JARDINS DE COCAGNE

Ch. Plantées 66

1285 Sézegnin

www.cocagne.ch /E-mail cocagne@cocagne.ch

Tél. jardin 022 756.34.45 surtout mercredi et jeudi, 022 734.28.36 fax

Sézegnin, le 15 septembre 2011

Bonjour à vous,

Un temps fabuleux nous a accompagné ces deux dernières semaines ce qui a permis de belles récoltes, des pieds humides et frais, mains pas encore gelées. D'ici peu nous rentrerons dans une période plus calme mais il y a encore du boulot.

Nous avons surtout besoins de vous les mercredis pour les récoltes et les matins du jeudi pour la mise en cornet et pour les livraisons.

Il y a encore trois séries de rampons à planter, les jeudi après-midi en principe, les semaines 45 (10.11), 46 (17.11) et 48 (24.11). On compte sur vous donc.

Dernier samedi de boulot le 5 novembre, dès 8h30.

Nous ne serons en principe plus tellement au jardin le lundi.

Pour les livraisons il nous manque des livreurs, euses les jeudis qui viennent. Allez voir sur le site et inscrivez vous selon les besoin ou inscrivez vous à : demijournees@Cocagne.ch, vous pouvez aussi essayer le numéro du jardin mais c'est plus difficile de nous attraper.

Vous recevez dans vos cornets de cette semaine des pomme de terre Derby, c'est une patate de classe

B-C donc farineuse, bonne mais attention à la cuisson, elles éclatent vite cuites entières, par contre coupées en deux et mises au four c'est top. Les rouges que vous recevrez sont des désirées, aussi un peu comparable en moins farineux et es autres seront de charlottes fermes

Normalement nous allons vous livrer une fois patates-betteraves et une fois carottes-céleris, entourés de navets au goût incomparable. Une feuille fera le complément, catalogne, tatsoi ou choux chinois.

Salades toujours en commençant par les douces et en continuant par les pallarossa et pains de sucre (adorées par les chevreuils...et les campagnols. C'est des copains et copines de Lucile qui n'aime pas "encore" les salades amères.

Il y aura encore pas mal de courges, du rampons d'ici l'avant fin du mois.

payez le début de votre part pour l'an prochain ou plus car comme vous l'avez vu au dos ou le verrez, nous avons besoin de remplir la caisse. Utilisez le même bvr ou numéro de référence qu'en début d'année et si vous ne les avez plus, utilisez le ccp 12-1652-9. Si il vous faut des bulletins, un petit mail nous évite d'en mettre dans tout les cornets.

Voilà pour l'instant, on vous laisse et on court au champs, le brin d'herbe au coin de la bouche

Nos amitiés jardinières

CherEs Coopérateurs, Coopératrices,

Si les jardiniers et les coopérateurs ont de splendides résultats en retournant la terre et faisant pousser les légumes de nos délices, c'est parce que la coopérative tourne bien du point de vue financier.

Bien, mais on aimerait encore mieux.

La Coopérative dispose de trois sources financières : les parts sociales - au mieux 5 par coopérateur- trice, voire plus - pour le matériel mobilier et immobilier , les "part légumes" pour les semences, les salaires etc, et les emprunts si nécessaire.

Il y a des besoins prévisibles (nouvelle camionnette par exemple, l'actuelle arrivant au bout / autre matériel à racheter ou à remplacer), et d'autres imprévisibles.

En tout cas, il faut acheter, et la Coopérative - si elle tourne bien - n'a cependant pas de liquidités suffisantes.

Les emprunts, c'est vraiment la solution dernière.

Pour améliorer la situation, nous préférerions que les coopérateurs-trices prennent plus de parts sociales, de sorte à augmenter le capital.

Rappel de l'art. 4 des statuts :

Le capital de la coopérative est constitué du montant total des parts sociales.

Le montant d'une part sociale est de 50.- CHF.

Le nombre de parts sociales est illimité.

Chaque coopérateur-trice doit acquérir une part sociale au moins.

Il peut en acquérir plus, sans que cela lui procure un avantage.

Chaque coopérateur-trice est vivement encouragé-e à acquérir au moins 5 parts sociales durant les 5 premières années de son sociétariat.

Ceci est donc un appel dans ce sens.

Vous pouvez voir le nombre de parts sociales que vous détenez en regardant la facture de début d'année en haut à gauche.

Lors de l'AG de 1993, il a été décidé que la part sociale sera remboursée à l'associé sortant avec un perte de fr. 5.par an, jusqu'à concurrence de fr. 25.- au plus, et si l'associé le demande formellement.

C'est dire qu'acquérir des parts supplémentaires, c'est apporter de l' "engrais " financier, mais ce n'est pas un "investissement à rendement ".

Notre CCP:

12-16529

Jardins de Cocagne

Genève (mention " parts sociales").

Une Coopérative en santé, c'est bon pour nos légumes.

... Faites-vous plaisir, le bilan vous remercie.

Pour l'administration R. de MORAWITZ